

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...21.5.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES POUR L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS DE MARAMVYA, DE LA COMMUNE TANGARA

Date de publication : ...26.../...05.../2017

Date d'ouverture/...26.../...06.../2017

Objet

1. La Commune **TANGARA** invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de **MARAMVYA**

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois (3) lots** :
 - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture ; Fourniture intrants agricole : Matériel pour l'aviculture (Elevage volailles) ;
 - **Lot n°2** : Fourniture du petit et grand bétail ; Construction de poulailler, chèvrerie et étable types ;
 - **Lot n°3** : Fourniture de bancs pupitres.
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **soixante (60) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridique, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune TANGARA en Province NGOZI moyennant le la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 202-0093106-12 ouvert à la BCB NGOZI au nom de la Commune de **TANGARA**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame/Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Deux cent milles (200 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
- Cent cinquante milles (150 000 FBU) francs burundais : **Lot 2** ;
- Cinquante milles (50 000 FBU) francs burundais : **Lot 3**

Les chèques certifiés sont acceptables

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le 26/06/2017 à **10 h**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune **TANGARA**, le 26/06/2017 au plus tard à **10 h**.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture

ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP le /..... / 2017 à 10 heures locales à l'adresse mentionnée ci-dessus le/...../2017 à 10 Heures locales. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. **Au niveau administratif :**

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO (ou chèque certifié);
3. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
4. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
5. Les Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

17.2. **Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

17.3. **Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins cinquante millions (50.000.000 FBU).

Fait à TANGARA, le 22 / 05 / 2017

Administrateur de la Commune TANGARA.

et Personne Responsable des Marchés Publics

